

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné que le Règlement numéro PC-2713-3 modifiant le Règlement numéro PC-2713 sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à la formation d'un comité de sélection pour l'octroi de certains contrats de services professionnels, a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance ordinaire tenue le 20 décembre 2010.

Ce règlement est maintenant disponible à l'hôtel de ville situé au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, pour toutes personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire, ce 26 janvier 2011.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given that By-law Number PC-2713-3 amending By-law Number 2713 of the City of Pointe-Claire respecting the delegation of powers to certain officers and employees regarding the creation of a selection committee for the awarding of contracts for professional services, has been adopted by the municipal council during its regular meeting held on December 20, 2010.

This By-law is now available at the City Hall located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire for all interested parties to examine.

The present by-law shall come into force according to the Law.

Dated at Pointe-Claire, this January 26, 2011.

Lucie Tousignant
Greffière / City Clerk